

Réservation

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, dans la limite des disponibilités, et après accord du camping. A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le nombre de personnes occupant un locatif ou un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée.

Conditions de paiement

!! Modification de l'acompte !! Pour un emplacement un acompte de 30% du prix total des prestations commandées, plus 20€ de frais de réservation non déductibles, doivent être versés lors de la réservation, le solde et la taxe de séjour sont à régler à l'arrivée (après 14h), avant la prise en possession de l'emplacement.

Pour un hébergement locatif, un acompte de 30% du prix total des prestations commandées, plus 20€ de frais de réservation non déductibles, doivent être versés lors de la réservation, le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, **sans relance**. Courts séjours: le règlement intégral est demandé lors de la réservation. Pour les hébergements locatifs, sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Sur place et 30 jours avant la date d'arrivée, nous ne prenons plus les chèques bancaires pour les règlements, nous pouvons les accepter pour les cautions uniquement. Nous acceptons les Chèques Vacances, les cartes bancaires et les espèces.

Une caution de 200.00€ pour toutes nos locations devra être versée par le locataire à l'arrivée (après 16h) et avant la prise en possession de l'hébergement pour dégradations éventuelles, elle sera restituée le jour du départ (avant 10h) après état des lieux. Un état des lieux entrée/sortie contradictoire sera effectué. Une **caution de 80.00€ euros** est également demandée (en espèces ou n°CB) et vous sera restituée après vérification de l'état de propreté de l'hébergement. La caution de 200€ pourra également être gardée en cas de non-respect du règlement intérieur (incivilité, tapage nocturne, ...).

La caution de constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

Modifications et annulation

En cas de retard ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas de la location d'un emplacement ou d'un hébergement, vous devez nous prévenir de votre retard. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet l'emplacement ou l'hébergement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain 12h et l'acompte intégral restera acquis par le camping.

Annulation de séjour:

Du fait du client : si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation lors de la réservation, l'acompte intégral restera acquis par le camping. L'assurance-annulation proposée par le camping ne peut être souscrite qu'à la signature du contrat de réservation. Si vous avez souscrit cette assurance, soit 3% du montant du locatif ou un forfait de 15 euros pour un emplacement camping, elle garantit le remboursement des acomptes versés sous conditions des motifs invoqués avec justificatif obligatoire, soit :

- Maladie grave ou accident grave ou décès atteignant vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré)
- Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.
- Licenciement économique
- Accident ou vol de votre véhicule et/ou de votre caravane, survenant sur le trajet direct pour vous rendre sur votre lieu de séjour.
- L'obtention après la date de réservation de la location, d'un contrat à durée indéterminée.

Vous devez alors, par lettre recommandée avec accusé de réception nous en aviser au plus tard **48h avant la dates d'arrivée pour les emplacements, et 16 jours avant la dates d'arrivée pour les hébergements locatifs**.

Dans tous les cas vous serez retenus les frais de dossier ainsi que le montant de l'assurance annulation.

ANNULATION du fait du camping Arc En Ciel : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure, nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Règlement intérieur : A votre arrivée, nous vous offrons un **bracelet à porter pendant toute la durée de votre séjour**. Le numéro d'emplacement ou de mobil-home ainsi qu'un code personnel pour la barrière vous sera attribué par la direction du camping le jour de votre arrivée. Pour la sécurité de tous, toute personne non inscrite au préalable ne pourra séjourner au camping sans autorisation de la Direction. Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à la réception et s'acquitter d'un droit d'entrée de 3€. Un bracelet visiteur leur sera donné en échange d'une pièce d'identité. En cas de non-paiement la somme devra être acquittée par le client accueillant les visiteurs. De même l'accueillant sera responsable des visiteurs qu'il reçoit. **L'accès à la piscine est gratuit, mais interdit aux visiteurs. Seuls les maillots de bain près du corps sont autorisés.** Les animaux sont acceptés sur les emplacements camping, tenus en laisse dans le camping, et vaccinés (chiens de catégories I et II interdits). Ils sont acceptés, après accord de la Directions dans CERTAINS mobil-home, avec un supplément de 6€ par jour. **Les barbecues privatifs à flamme ouverte sont strictement interdits sur les emplacements.** Une aire de barbecues est à votre disposition.

Photos et vidéos : Les photos et vidéos prises pendant votre séjour par le camping pourront être utilisées ultérieurement (dépliants, brochures d'information, publications, site internet...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au camping. En aucun cas ces photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre. En cas de refus de ces conditions d'utilisation, il conviendra de le signaler par courrier au camping au moment de la réservation. Le camping décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises, à titre personnel, par les vacanciers durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible à la réception, notamment en ce qui concerne le **calme nocturne dès 23h**.

TROUBLES ET NUISANCES : chaque locataire en titre est responsable des troubles et des nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, attente à l'intégrité des installations, ou se trouve en état manifeste d'ébriété causant nuisance aux autres vacanciers, il peut être mis un terme immédiat et sans remboursement/indemnités à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du campeur. Il appartient au campeur de s'assurer. Le tribunal est seul compétent en cas de litige.